

Schéma directeur et zonage d'assainissement pluvial

Carte de zonage d'assainissement pluvial
Vue d'ensemble

Dossier : 160284
Echelle : 1:12 500
Planche : 02 / 02

sce
Aménagement
& Environnement
4 Rue de la Poste - 56100 Plaudren
Tél : +33 2 97 17 29 09
Fax : +33 2 97 17 29 99

Index	Date	Modification	Dessiné	Vérifié
a	12/12/2017	Mise à jour du zonage - Première émission	NBR	JNI
b	23/03/2018	Actualisation du zonage en vue de l'arrêté du PLU	NBR	JNI
c	24/01/2019	Actualisation du zonage en vue de l'approbation du PLU	NBR	JNI

0 150 300 450 600 Mètres

Réseau d'assainissement pluvial existant

Type de collecteur

- Canalisation
- Fosse
- Ruissellement
- Cours eau
- Exutoire
- Bassin de régulation

Mesures de gestion des eaux pluviales sur les réseaux publics

- Bassins de régulation préconisés au schéma directeur

Prescriptions de gestion des eaux pluviales

Zones sur lesquelles la gestion des eaux pluviales est imposée :
Infiltration ou rejet régulé à 3 l/s/ha

- 1AU

Prescriptions de limitation de l'imperméabilisation

Zone PLU : en % d'imperméabilisation maximale autorisée

- 1AU : 50% (A l'échelle de la zone ou du projet d'aménagement)
- UA : 60% (A l'échelle de la parcelle)
- UB : 50%
- UC
- UE
- N1
- N2
- Ni
- Nt
- NA
- A
- Ab

Aucune limite d'imperméabilisation

Espaces réservés et servitudes

- Espaces réservés pour l'assainissement pluvial

Hydrographie

- Cours d'eau
- Zone humide

